



Association France Palestine Solidarité (AFPS), 21 ter rue Voltaire 75011 Paris

Tel : 01 43 72 15 79. Email : afps@France-palestine.org Site : www.france-palestine.org

SALAH HAMOURI A GENNEVILLIERS MERCREDI 11 AVRIL A 19H

APRES SALAH HAMOURI, EXIGEONS LA LIBERATION DE MARWAN BARGHOUTI ET DE TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES QUI LUTTENT POUR LA LIBERATION DE LA PALESTINE

A la suite de son arrestation en Palestine en mars 2005, notre compatriote Salah Hamouri, a passé 7 ans en prison, jugé et condamné sans preuves ni aveux par un tribunal militaire israélien et sans que sa défense puisse être assurée selon les règles fondamentales du droit de la défense. Son arrestation, comme sa condamnation et son emprisonnement, étaient illégaux au regard du droit international car réalisés en territoire occupé par une puissance occupante. Le président Nicolas Sarkozy a toujours refusé de recevoir la famille de Salah et le Gouvernement français n'a rien fait pour sa libération, alors qu'il s'est démené pour le soldat franco-israélien, Guilad Shalit, caporal dans l'armée israélienne capturé au cours d'une opération militaire contre Gaza.

Il y a donc deux poids-deux mesures selon les origines des uns ou des autres, et selon que l'on appartienne à l'armée israélienne ou à la population palestinienne sous occupation.

Un fort mouvement de solidarité s'est levé pour soutenir Salah et obtenir sa libération. Aujourd'hui Salah est libre, après avoir purgé l'intégralité de sa peine, mais le combat continue pour la libération des prisonniers politiques, qui luttent contre l'occupation et la colonisation.

Depuis 1967, plus de 700 000 Palestiniens dont 10 000 femmes ont été arrêtés et détenus dans des prisons en Israël, en vertu d'ordonnances militaires israéliennes.

Ce chiffre représente plus de 25 % de la population de la Cisjordanie et de Gaza.

L'accord conclu entre le Hamas et le gouvernement israélien a permis la libération en deux étapes de 1027 prisonniers contre celle de Guilad Shalit.

477 prisonniers ont été libérés le 18 octobre 2011 et 550 autres le 18 décembre 2011.

Il s'agit là d'une victoire politique sans précédent de la Résistance palestinienne à un moment où tous les regards sont tournés vers l'ONU à la suite la demande de l'Autorité Palestinienne pour que la Palestine soit reconnue comme Etat souverain.

Mais 5000 prisonniers palestiniens – hommes, femmes et enfants – restent encore détenus de façon tout à fait illégale dans les prisons israéliennes

- Plus de 138 enfants âgés de moins de 18 ans en plus des centaines d'autres qui sont devenus des adultes depuis leur arrestation
- 10 femmes prisonnières sont encore détenues dans les prisons israéliennes de « Hasharon », dans des conditions d'hygiène effroyables sans aucun respect pour leur spécificité en tant que femmes. Souvent agressées et humiliées par leurs gardiens lors d'attaques de nuits contre leurs cellules.
- 310 prisonniers le sont en détention administrative, procédure qui permet d'incarcérer sans inculpation ni jugement pour des périodes de six mois renouvelables indéfiniment.
- Sont également emprisonnés 27 parlementaires et élus dont Marwan BARGHOUTI

Leurs conditions de détention ont été aggravées par la loi dite « Shalit »

Ces Palestiniens, détenus dans des prisons israéliennes en violation du Droit international, le sont dans le cadre de l'occupation de leur pays, la Palestine, par Israël.

Les délits poursuivis devant les tribunaux militaires comprennent presque toutes les formes d'expression ou d'association civiques et politiques.

Toute participation à des manifestations contre le Mur est motif à arrestation et condamnation

Le Droit international stipule qu'il est illégal de détenir un citoyen du territoire occupé sur le territoire de la puissance occupante, tout comme il interdit à l'occupant d'apporter des modifications sur le territoire occupé, sauf pour le bien-être de la population.

Les conditions, d'arrestation et de détention, sont les mêmes, en violation quotidienne du droit humanitaire et des droits humains :

- les humiliations lors des fouilles notamment, les coups, les mauvais traitements, voire les tortures physiques et mentales sont des pratiques régulières. De même les punitions collectives, la mise à l'isolement et les mesures répressives.
- Les femmes sont souvent mises dans des cellules avec des prisonnières israéliennes de droit commun qui les brutalisent
- les conditions d'hygiène et sanitaires sont déplorables, les cellules insalubres. L'accès aux soins médicaux est réduit et la vie des prisonniers malades est en danger. La négligence médicale préméditée et organisée, fait partie de la politique répressive israélienne contre les prisonniers palestiniens et cela en dépit des lois et des conventions
- La quasi-totalité des centres de détention des prisonniers palestiniens sont situés à l'intérieur d'Israël et la seule prison située dans les frontières de 1967 de la Cisjordanie, Ofer, se trouve dans une base militaire israélienne située du côté israélien du Mur et donc également inaccessible aux Palestiniens de Cisjordanie.
- Les détenu/e/s sont privé/e/s de visites, y compris de leurs avocats ; les familles sont souvent sans nouvelles et ignorent parfois où sont détenus les leurs, régulièrement déplacés d'une prison à l'autre. Sans oublier les 459 prisonniers de la bande de Gaza, qui sont privés de visite familiale depuis 2007.
- Les enfants peuvent être arrêtés dès l'âge de 12 ans. Ils sont condamnés de six mois à un an de prison pour jet de pierres, considéré comme "offense criminelle et atteinte à la sécurité", mais cela peut être beaucoup plus. Ils subissent directement la violence de l'incarcération. Ils sont exploités (obligation de travailler) et opprimés de façon inhumaine (humiliation et torture), ce qui constitue une violation des lois et des traités internationaux qui interdisent la détention des enfants. Certains partagent la cellule de détenus israéliens de droit commun, ce qui est également interdit par la Convention des droits de l'enfant

Régulièrement des centaines de prisonniers palestiniens mènent des grèves de la faim pour protester contre leurs conditions de détention et pour le respect de leurs droits, notamment Hana SHALABI, libérée puis de nouveau arrêtée et Ahmad Al-Haj Ali Ahmad, député de 72 ans, dont les vies sont en danger

**DES SANCTIONS POLITIQUES, DIPLOMATIQUES ET ECONOMIQUES
DOIVENT ETRE PRISES, TANT QUE LES DROITS HUMAINS, HUMANITAIRES
ET LE DROIT INTERNATIONAL SERONT BAFOUES PAR LE GOUVERNEMENT ISRAELIEN**

**Signataires : Alternative Citoyenne Gennevilliers, ATMF, ATTAC 92, Collectif Pour une Gauche Fière de ses Couleurs, Comité France Palestine de Gennevilliers, Europe Ecologie-Les Verts Gennevilliers, FASE, Gennevilliers pour Tous, MJCF Gennevilliers, MRAP, NPA, PCF, Un Stade pour Gaza, Union Locale des Syndicats CGT Gennevilliers
VilleneuveLaGarenne**

